**N° FIN/2018/12**

**Département de l'Yonne** **Communauté de Communes du Jovinien**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| | | |
|---|---|---|
| **Date de convocation** : | 08/02/2018 | **Nombre de conseillers communautaires** |
| **Date d'affichage de la convocation** : | 08/02/2018 | En exercice : **49**<br>Présents : **37**<br>Votants : **43** |

**Séance du mercredi 14 février 2018**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi quatorze février deux mille dix-huit à vingt heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINE, M. Nicolas SORET, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

**ETAIENT ABSENTS :**

M. Benoit HERR, procuration à M. Nicolas SORET
M. Thierry LEAU, procuration à Mme Emilie LAFORGE,
M. Jacques COURTAT, procuration à M. Guy BOURRAS
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC
M. Didier MIGNON, procuration à M. Pierre MATHEY
M. Lionel BOUTIN, suppléé par Daniel EMERY
M. Claude PERREAU,
Mme Frédérique COLAS,
Mme Laurence MARCHAND,
Mme Bernadette MONNIER,
Mme Monique PAUTRÉ,
Mme Monique MERCIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Ludivine DUFOUR

**Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2018**

| FIN/2018/12 | Conseil communautaire du 14 février 2018 |
|---|---|

**Objet : Rapport d'orientations budgétaires 2018**

**Vu** l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport d'orientation budgétaire (ROB) dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

**Vu** la commission des finances réunie le 14 février 2018,

**Vu** la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 14 février 2018,

**Vu** l'exposé du Vice-Président,

**Le conseil communautaire,**

**- DECLARE** avoir débattu sur le rapport des orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

Communauté de Communes du Jovinien

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception par la Préfecture : 27/02/2018

Date de publication : 27/02/2018

# Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2018

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, notre intercommunalité doit présenter un rapport sur les orientations générales budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'élaboration du budget intercommunal étant impacté par le contexte économique et par certaines mesures du projet de loi de finances 2018, ce rapport comprendra :

- Un aperçu du contexte macroéconomique
- Une description des éléments du PLF 2018 intéressant les collectivités territoriales.

En outre, ce rapport fera le point sur la situation financière de notre intercommunalité et exposera les principales orientations en matière budgétaire.

# A. L'environnement macroéconomique

Afin de mieux cerner le contexte dans lequel notre collectivité sera amenée à voter son budget, voici quelques éléments macro-économiques :

## 1. La dette publique du pays

La dette publique est la dette au sens du traité de Maastricht, c'est-à-dire la dette de toutes les administrations publiques : Etat, administrations de sécurité sociale, administrations locales et organismes divers d'administration centrale.

Le graphique ci-après montre l'évolution de la dette depuis 1995 en milliards d'euros et % du PIB.

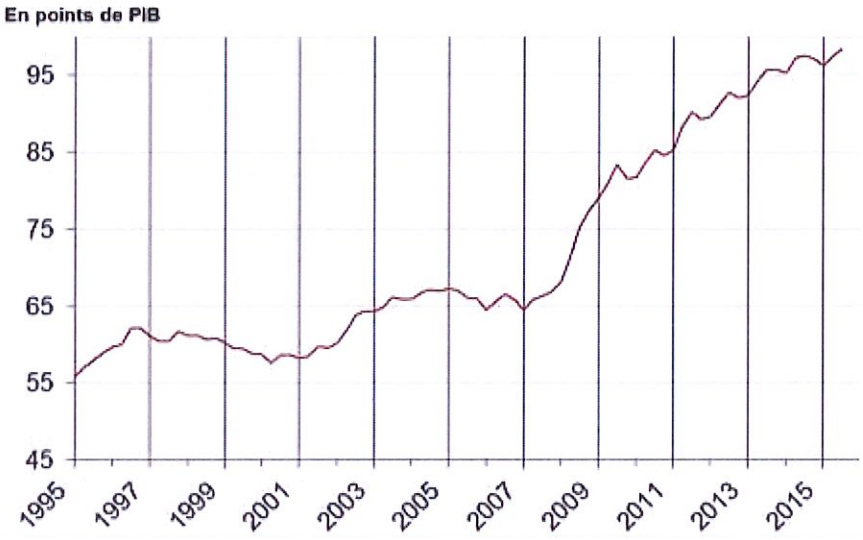


## 2. Le respect des engagements de réduction du déficit

Après 3,5 % en 2015 et 3,3 % en 2016, le déficit public s'établira à 2,9 % en 2017 et pourrait stagner en 2018 au même niveau.

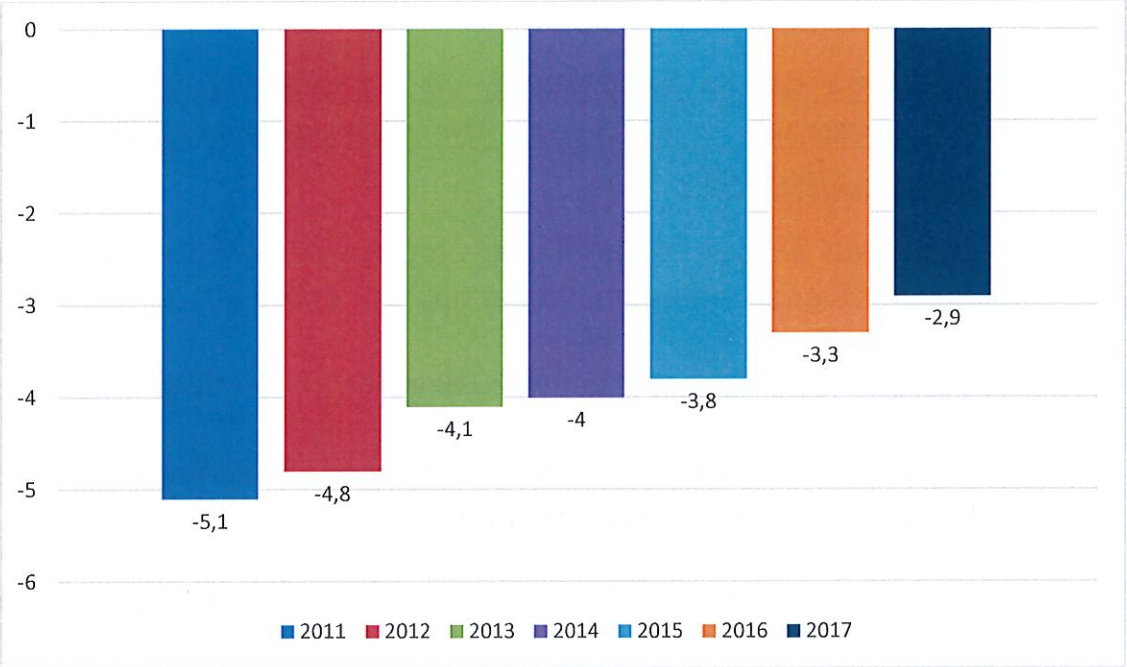


## 3. La reprise de l'économie française

Après trois années de croissance faible entre 2012 et 2014, l'économie française connaît une dynamique de reprise depuis fin 2014.

La croissance mondiale selon l'OCDE devrait atteindre 3,7% en 2018 puis 3.6% en 2019 au niveau mondial. La zone euro devrait atteindre 2.4% en 2018. La France devrait se situer à 1.7% en 2018 puis à 1.7% en 2019.

## 4. Prévision d'inflation :

L'inflation s'établirait à 1.2 % en 2017, après avoir atteint 0.3 % en 2016. Les perspectives de la Banque de France sont de 1.4 % pour 2019.

# B. Loi de finances 2018

## 1. Poursuite de la réduction de la contribution du bloc communal à l'effort de redressement des comptes publics.

Ces dernières années, les collectivités ont fait des efforts considérables pour contribuer au redressement des finances publiques.

Le montant de la DGF pour l'année 2018 est de 27.05 milliards d'euro.

La DGF doit être abondée de 95 millions d'euros afin de financer la moitié de la progression de la péréquation verticale.

Hausse de 30.8 millions d'euros pour prendre en compte les cas de DGF négative intervenus en 2017.

## 2. Le détail des mesures du PLF 2018 concernant les collectivités territoriales

### a. Dégrèvement de la taxe d'habitation

Le mécanisme se met en place en 2018 avec 30% d'abattement, 65% pour l'année 2019 et, enfin, 100% en 2020.

L'Etat doit prendre en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

### b. Péréquation verticale

La péréquation verticale au sein de la DGF doit augmenter de 190 millions d'euros, contre 317 millions en 2015 et 2016 et 380 millions en 2017.

Cela se décompose de la manière suivante : 90 millions pour la DSU, 90 millions pour la DSR et 10 millions pour la dotation de péréquation des départements.

### c. Fin des contrats aidés

Le gouvernement doit mettre fin à ce dispositif et ainsi, éteindre pas moins de 120 000 emplois dès cette année, sur les 320 000 existants.

### d. Coefficient de revalorisation des valeurs locatives

Ce coefficient sera de 1,004 : les valeurs locatives augmenteront donc de 0,4% en 2017 pour le calcul des bases d'imposition de la fiscalité directe locale.

# 1) Les informations financières concernant la CCJ

## *La dette*

### a) Budget principal

Au 31 décembre 2017, le capital restant dû sur les emprunts contractés par la CCJ s'établira à 3 440 182 €.

En 2017, un emprunt de la banque populaire au taux de 5,57 % a été remboursé par anticipation (110 208 €) et un prêt de substitution de 110 000 € au taux de 0,64% a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne.

Un emprunt nouveau destiné à financer les investissements de 2017 a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 500 000 € au taux de 1,16%.

Répartition par prêteur de cette dette :

- Caisse d'Epargne : 2 985 487 €
- Crédit agricole : 198 251 €
- Caisse française de financement local: 256 444 €

Les annuités d'emprunts payées par la CCJ en 2017 se sont élevées au total à 304 146 € se décomposant comme suit :

- ➔ 153 972€ pour le capital.
- ➔ 150 174 € pour les intérêts.

En 2018, les annuités d'emprunts s'élèveront à environ 336 000 €

**b) Budget annexe piscine**

La dette au 31 décembre 2017 s'établira à 178 907 €. Cette dette correspond au capital restant sur des emprunts contractés par la ville de Joigny avant le transfert de la piscine à la CCJ (travaux de réfection de la piscine réalisés au début des années 2000).

Cette somme est apportée par la ville de Joigny à la CCJ, comme cela a été acté lors du transfert de la piscine (qui a emporté un transfert des charges et des ressources afférentes).

Les contrats de prêt n'ayant pas pu être transférés, il appartient à la CCJ de rembourser chaque année la ville de Joigny jusqu'à extinction de la dette.

En 2018, pour ces emprunts, la CCJ remboursera à la ville de Joigny une annuité de 50 449 € (pour mémoire en 2017 : 51 404 €).

**c) Budget annexe de l'aire d'accueil des gens du voyage**

Comme pour la piscine, des emprunts ont été contractés par la ville de Joigny lors de la construction de cette aire.

La CCJ doit donc rembourser à la ville de Joigny les annuités d'emprunts correspondantes.

Le capital restant dû pour ces emprunts est de 103 000 € au 31 décembre 2017.

En 2018, la CCJ remboursera à la ville de Joigny une annuité d'emprunts de 12 360 € (pour mémoire : 13 240 € en 2017).

### d) Budgets annexes ordures ménagères et ZAE

Il n'y a pas d'encours de dette au 31 décembre 2017.

## *L'autofinancement*

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. La différence permet de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est donc un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

En 2017, la CAF brute est d'environ 174 000 € pour un remboursement de capital d'emprunt de 153 972 € .

Pour 2018, le budget 2018 sera construit de telle sorte que la CAF brute puisse couvrir le remboursement du capital des emprunts, avec cependant beaucoup d'incertitudes en ce qui concerne la DGF, le FPIC et la CVAE.

## 2) Les orientations budgétaires pour 2018

### La fiscalité

Il sera proposé de maintenir les taux pour l'exercice 2018

- Cotisation Foncière des Entreprises : 22,52 %
- Taxe d'habitation : 9,51 %
- Taxe Foncière non bâti : 2,21 %

Par ailleurs, le conseil communautaire fixera le produit attendu de la taxe GEMAPI en 2018 afin de financer des études pour des travaux dans les communes de :

- **Saint-Julien du Sault**
  - Effacement des ouvrages à proximité de l'entreprise GUIGNARD
  - Entretien et aménagement du bief du ru d'Ocq
  - Réalisation des travaux précités

- **Bussy en Othe**
  - ***Ruissellement des bassins versants*** (consultation d'une maitrise d'oeuvre pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises et suivi des travaux : ce dossier devrait être repris par le Syndicat Mixte du bassin versant de l'Armançon

  - ***Etangs de Saint-Ange***

    Consultation d'un bureau d'études pour une étude globale d'aménagement des 3 étangs (1 en zone humide, 1 pour la pêche (vidange, curage, consolidation des berges et remise en eau) et le dernier étang (zone humide ou aménagement) : propriété avec Association de chasse et la commune de Brion

- **Entretien des cours d'eau du territoire**

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères sont remplacés à compter de 2018 par la redevance incitative. Son montant, fonction de la taille des bacs et de la fréquence de collecte sera conforme à ce qui a été inscrit dans le guide du tri et présenté en réunion publiques.

## Les ressources humaines - bilan 2017

**FORMATION PROFESSIONNELLE** :

Sur 49 agents – 10 ont participé à une formation professionnelle

1 agent de catégorie A (1 femme)

1 agent de catégorie B (1 femme)

8 agents de catégorie C (8 femmes)

Nombre total de jours de formation : 46 (276 heures)

**FORMATION POUR PREPARATION CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS**

2 agents de catégorie B (1 femme + 1 homme)

3 agents de catégorie C (3 femmes)

**SOCIALE**

La collectivité continue d'apporter une participation mensuelle aux agents qui ont adhéré à une mutuelle santé labellisée. 27 agents sont concernés.

La mise en place des chèques déjeuner a été instaurée en 2010, la collectivité participe à hauteur de 50%. Tous les agents de la CCJ en bénéficient. Cette même année, la collectivité a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour tout le personnel titulaire et contractuel sur un emploi permanent, en activité.

La collectivité continue d'apporter sa subvention annuelle à l'amicale du personnel du Jovinien, qui œuvre pour les activités et loisirs au bénéfice du personnel en activité au sein de la collectivité et du personnel des communes du Jovinien. L'amicale du personnel œuvre pour l'organisation du spectacle et du goûter de l'arbre de Noël, la prime pour les départs en retraite ainsi que celle lors de la remise de la médaille de travail. Elle intervient également sur certaines actions locales (offre de remise auprès de commerçants icaunais), que ne peut offrir le CNAS, et propose des séjours, et sorties à des tarifs négociés.

**2017- AGENTS TITULAIRES AU 31/12 – CC JOVINIEN**

| Filières / Grades | Effectifs pourvus | HOMMES | FEMMES | CAT A | CAT B | CAT C |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SECTEUR ADMINISTRATIF | | | | | | |
| D.G.S (emploi fonctionnel) | 1* | | 1 * | 1* | | |
| Attaché principal | 2 | 1 | 1 | 2 | | |
| Attaché | 2 | | 2 | 2 | | |
| Rédacteur | 2 | | 2 | | 2 | |
| Adjoint administratif principal 2ème classe | 5 | | 5 | | | 5 |
| Adjoint administratif territorial | 5 | | 5 | | | 5 |
| **Total** | **16** | **1** | **15** | **4** | **2** | **10** |
| | | 6% | 94% | | | |

| Filières / Grades | Effectifs pourvus | HOMMES | FEMMES | CAT A | CAT B | CAT C |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SECTEUR TECHNIQUE | | | | | | |
| Technicien principal 2ème classe | 1 | 1 | | | 1 | |
| Technicien | 1 | | 1 | | 1 | |
| Agent de maitrise principal | 1 | 1 | | | | 1 |
| Adjoint technique principal 1ère classe | 1 | 1 | | | | 1 |
| Adjoint technique principal 2ème classe | 2 | 1 | 1 | | | 2 |
| Adjoint technique territorial | 10 | 7 | 3 | | | 10 |
| **Total** | **16** | **11** | **5** | **0** | **2** | **14** |
| | | 69% | 31% | | | |

| Filières / Grades | Effectifs pourvus | HOMMES | FEMMES | CAT A | CAT B | CAT C |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SECTEUR SPORTIF | | | | | | |
| Educateur des APS principal 1ère classe | 3 | 1 | 2 | | 3 | |
| Educateur des APS | 1 | 1 | | 0 | 1 | 0 |
| *Total* | *4* | *2* | *2* | *0* | *1* | *0* |
| | | 50% | 50% | | | |
| **Total Général** | **36** | **14** | **22** | *4* | *5* | *24* |
| | | 39% | 61% | *11%* | *14%* | *67%* |

** La DGS a double carrière. Le total de l'effectif est de 48 agents sur les emplois permanents*

## 2017- AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS AU 31/12 – CC JOVINIEN

| Filières / Grades | Effectifs pourvus | HOMMES | FEMMES | CAT A | CAT B | CAT C |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SECTEUR ADMINISTRATIF | | | | | | |
| Attaché | 2 | 2 | 0 | 2 | | |
| Adjoint Administratif territorial | 3 | | 3 | | | 3 |
| *Total* | *5* | *2* | *3* | *2* | *0* | *3* |
| | | 40% | 60% | | | |

| Filières / Grades | Effectifs pourvus | HOMMES | FEMMES | CAT A | CAT B | CAT C |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SECTEUR TECHNIQUE | | | | | | |
| Ingénieur | 1 | 1 | | 1 | | |
| Adjoint technique territorial | 4 | 3 | 1 | | | 4 |
| *Total* | *5* | *4* | *1* | *1* | *0* | *4* |
| | | 80% | 20% | | | |

| Filières / Grades | Effectifs pourvus | HOMMES | FEMMES | CAT A | CAT B | CAT C |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SECTEUR SPORTIF | | | | | | |
| Educateur des APS | 2 | 1 | 1 | | 2 | |
| *Total* | *2* | *1* | *1* | *0* | *2* | *0* |
| | | 50% | 50% | | | |
| **Total Général** | **12** | **7** | **5** | *3* | *2* | *7* |
| | | 58% | 42% | *25%* | *17%* | *58%* |

# Les principales dépenses et recettes des budgets de la CCJ et les investissements prévus

## A) Le budget annexe piscine

La CCJ a la gestion de cet équipement depuis le mois de septembre 2013.

**Les plus importantes dépenses de fonctionnement sont les suivantes** :

1) Les frais de personnel : 431 000 € en 2017

2) Les dépenses d'électricité et de gaz : 163 000 € en 2017

3) La maintenance et le gros entretien de la chaufferie : 60 000 € en 2017

4) L'entretien du bâtiment et des abords, les produits de traitement de l'eau : 30 000 € en 2017

5) Le remboursement de frais de personnel au budget principal : 38 000 €

**Les recettes de fonctionnement proviennent pour l'essentiel :**

6) Des droits d'entrée versés par les usagers : 156 000 €

7) De la subvention d'équilibre du budget principal : 662 000 € en 2017

Pour 2018, les 4 principales opérations en investissement sont les suivantes :

- La 3ème tranche de mise en conformité électrique : 20 000 €
- Replacement des préfiltres en chaufferie : 20 000 €

- Le remplacement des luminaires du bassin en leds : 20 000 €

- Une 1ère tranche de travaux de mise en accessibilité : 17 500€

## B) Le budget annexe des ordures ménagères

**Les principales dépenses de fonctionnement se résument ainsi :**

- Frais de personnel : 696 000 € en 2017
- Frais d'enlèvement et de traitement des déchets : 1 231 000 €
- Achats ou rachats de bacs : 70 000 € en 2017
- Frais de carburant : 70 000 € en 2017
- Entretien du matériel roulant : 110 000 € en 2017
- Le remboursement de frais de personnel au budget principal : 115 000 €

**Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :**

- La redevance incitative à partir de 2018 qui remplace la TEOM et la redevance spéciale d'enlèvement des déchets, ces 2 produits ayant été au total de 1 936 000 € en 2017.

- La reprise de matériaux : 161 000 € en 2017

- Les subventions d'ADELPHE, de CITEO et d'ECOMOBILIER : 293 000 €

- La vente de bacs, de sacs et de composteurs : 25 000 € en 2017

**Les investissements prévus en 2018 sont les suivants :**

- L'acquisition d'une benne pour le service plus (utilisable pour collecter les rues de la vieille ville non accessibles pour les BOM, pour les oublis de collecte...) : 85 000 €
- L'aménagement du quai haut de la déchèterie de Saint-Julien-du-Sault : 87 000 €
- L'achat de colonnes à verre : 40 000 €

## C) Le budget annexe ZAE (créé en 2017)

Sont comptabilisées dans ce budget essentiellement les dépenses d'entretien et de réparations dans les zones d'activité économique : 16 000 € en 2017.

Ce budget comprendra en 2018 des crédits d'étude pour l'aménagement d'un giratoire dans la zone d'activités de Joigny : 25 000 €

Pour l'entretien de la voirie dans la ZI de la Petite Ile (JOIGNY), 20 000 € TTC (fonctionnement)

Dépense identique pour la ZI de SAINT JULIEN DU SAULT : 20 000 € TTC

## D) Le budget annexe de l'aire d'accueil des gens du voyage

Les dépenses de ce budget créé en 2017 comprennent :

- Les frais d'électricité : 26 000 € en 2017
- La mission de gestion de l'aire confiée à la Sté ACGV : 75 000 €
- Le remboursement d'annuité d'emprunts à la ville de Joigny : 12 000 € en 2018
- L'entretien, les frais de téléphonie et d'internet, la maintenance du logiciel, soit 4 000 € en 2017.

Les recettes de ce budget annexe sont constituées de la subvention d'équilibre du budget principal (77 000 € en 2017), de la participation de la CAF (30 000 €) et des droits de séjours versés par les usagers (15 000 € en 2017)

## E) Le budget principal

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

1) **Les reversements de fiscalité** : 5 145 000 € en 2017, soit **57%** des dépenses de fonctionnement.
   Il s'agit :
   - des attributions de compensation
   - de la DSC
   - de la contribution au FPIC
   - du FNGIR
   - du reversement de la taxe de séjour à l'EPIC Office de tourisme de Joigny et du Jovinien.

   Comme en 2017, les attributions de compensation de 2018 prendront en compte :

   - L'étalement sur 2 ans du reversement à certaines communes de produits provenant de rôles supplémentaires et de la compensation part salaire.

   - L'étalement sur 4 ans du reversement à la commune de Saint-Julien-du-Sault de produits de fiscalité issus de rôles supplémentaires.

   En 2018, l'attribution de compensation qui sera versée à la commune de Précy-sur-Vrin sera augmentée de 20 000 € environ, suite à une rétrocession de voirie à cette commune.

2) **Les frais de personnel** : 1 151 000 € en 2017, soit **13%** des dépenses de fonctionnement.

3) **La redevance versée à la Chambre de commerce et d'industrie** conformément aux dispositions de la DSP.
   En 2018, cette redevance sera de 225 000 €

4) **La redevance versée au CCAS de la ville de Joigny** dans le cadre de la DSP pour la gestion de la micro crèche : 70 575 € en 2018.

5) **L'entretien de la voirie intercommunale** : 250 000 € prévus en 2018.

6) **Les prestations de balayage mécanique** et de traitement des déchets de balayage : 125 000 € en 2018.

7) **La subvention à l'EPIC office de tourisme de Joigny et du Jovinien** : 157 030€ en 2017. Ce montant devrait peu évoluer en 2018.

8) **Les subventions d'équilibre aux budgets annexes :** 765 000€ en 2017, soit 8% des dépenses de fonctionnement.

9) **Les intérêts de la dette** : environ 143 000 € en 2018

10) **Les dépenses dans le cadre de la GEMAPI** en 2018 (cotisations, études et travaux) : 403 000 €, subventionnée à hauteur de 332 500 €.

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont principalement composées :

1) **Des produits de la fiscalité** : CFE, taxe d'habitation, TASCOM, CVAE, IFER, taxe de séjour + le FPIC, GEMAPI.
   Ces produits se sont élevés à 6 617 000 € en 2017, **soit 72%** des recettes de fonctionnement.

2) **Des dotations et subventions** : DGF, FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, allocations compensatrices en matière de TH,

participations de la CAF pour le fonctionnement du RAM et pour le contrat enfance.

Ces recettes se sont élevées à 1 702 000 € en 2017, soit **18%** du budget de fonctionnement, et elles baisseront en 2018 du fait de la baisse des dotations de l'Etat.

Evolution de la dotation d'intercommunalité :

- 2015 : 451 121 €
- 2016 : 286 858 €
- 2017 : 222 108 €

Evolution de la dotation de compensation :

- 2015 : 1 111 145 €
- 2016 : 1 089 644 €
- 2017 : 1 059 366 €

3) **Des loyers** : 242 862 € en 2017, soit 3% des recettes de fonctionnement.

Les loyers perçus proviennent de la CCI, d'Ondul Yonne et de la ville de Joigny .

En 2018, le produit des loyers augmentera du fait de la location de locaux dans le bâtiment Adrien Durant (ancien groupe géographique de Joigny).

## Les investissements prévus en 2018 sur le budget principal

Les principales dépenses pour 2018 seront :

- La fin des travaux d'aménagement du bâtiment Adrien Durant dans l'ancien groupe géographique de Joigny.

- Le déménagement du RAM dans le bâtiment Adrien Durand : environ 80 000 € TTC (30 % de subvention à déduire)
- Un programme de travaux de voirie : 800 000 €
- La poursuite des aides pour le ravalement des façades et aux propriétaires occupants.
- La continuation de l'aide au petit patrimoine versée aux communes de la CCJ
- La poursuite de l'aménagement des chemins de randonnées
- La participation au Très Haut-Débit

Il est aussi envisagé :

- D'acquérir des panneaux signalétiques pour les monuments historiques et les monuments aux morts
- De refondre le site internet
- D'apporter des aides pour l'immobilier d'entreprises
- D'acquérir des bornes électriques
- De démolir un transformateur dans l'ancien groupe géographique de Joigny
- D'installer une climatisation à l'hôtel pépinière (salle de réunion).